



Diplôme de Baccalauréat

Le Ministre de l'Éducation,

- Vu la Loi Directive numéro 2002-80 du 23 Juillet 2002, relative à l'éducation et l'enseignement scolaire, amendée et complétée par la Loi numéro 2008-9 datée 11 Février 2008 et notamment son article 62,
- Vu le Décret numéro 2008-29 du 2 Janvier 2008, portant nombre et types des sections de l'enseignement secondaire et les types de diplômes de Baccalauréat,
- Vu l'Arrêté du Ministre de l'Éducation et de la Formation daté le 24 Avril 2008, portant régime d'examen de Baccalauréat et l'ensemble des textes amendé ou complété,
- Et vu le procès-verbal d'admission finale à l'examen,

Remet le diplôme de Baccalauréat à : **Ons BOUAZRA**

Née le : **14/07/1998** à : **Tunis**

Inscrite en Section : **Sciences Expérimentales**

Suite à son admission à l'examen de Baccalauréat Session Juin 2017

Gouvernorat : **Tunis**

Sous le numéro: **065092**

Avec la mention : **Assez Bien**

Tunis, le 23/06/2017

Pour le Ministre de l'Éducation et par Ordonnance
Chef de Centre de Correction

Signé : Sonia Ridane AYARI (Signature)

Sceau humide et rond : République Tunisienne - Ministère de l'Éducation - Emblème de la République

Numéro : **0605903**

Note : Ce diplôme est délivré une seule fois



Traduction de l'Arabe conforme à l'original faite le 03/01/2023 par Maître BEN SALEM Nizar, traducteur et interprète assermenté près le Ministère de la Justice de la République Tunisienne, nommé à la Juridiction d'Appel de Monastir en vertu d'un arrêté du Ministère de la Justice du 7 Juin 2016, Tél : 50 381 680, Adresse : rez-de-chaussée, Immeuble El Khalil, rue Salem Bechir, cour de la gare de Monastir. Courrier électronique : nizarbensalemtraducteur50381680@gmail.com